

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 53

Présents : 42

Absents avec pouvoir : 6

Absents sans pouvoir : 5

Monsieur Fabien BOUDAUD est nommé secrétaire de séance.

Débat

Présentation de La Poste par M. AUDOUIN.

Décisions du Maire

Construction pole enfance La Varenne - Avenant n°1 au lot n°13

[2023_023, 07/03/2023] :

Construction du pôle enfance de La Varenne

Avenant n°1 au lot n°13 « peinture » titulaire Frémondière décoration (49) pour 528,86 € TTC.

Rajout de peinture sur sol béton.

Géothermie du pôle enfance de La Varenne - Avenants n°2 et n°3 au lot n°2

[2023_024, 07/03/2023] :

Marché pour la géothermie du pôle enfance de La Varenne.

Avenants n°2 et n°3 au lot n°2 « Chaufferie-Beteg » titulaire Scop Durand pour un total de -7 100,58 € TTC.

Plus et moins values sur le marché de base

Extension du pôle enfance Landemont - Avenant n°2 à la maîtrise d'œuvre

[2023_025, 10/03/2023] :

Extension du pôle enfance de Landemont

Avenant n°2 à la maîtrise d'œuvre titulaire Atome.

Annulation de la tranche optionnelle n°2 et mission complémentaire pour 2 049,17 € TTC

Vente pulvérisateur CAM 300 L et débroussailleuse Gravely d'occasion à Monsieur BRANGEON Bernard

[2023_026, 14/03/2023] :

Vente de matériel en doublon :

- Un pulvérisateur CAM 300 L - N° d'inventaire : SCC_MAT58 au prix de 150 €

- Une débroussailleuse Gravely - N° d'inventaire : SLA_MAT66 au prix de 200 €

à Monsieur Bernard BRANGEON domicilié 7353 La Priaute – SAINT LAURENT DES AUTELS – 49270 ORÉE D'ANJOU

Achat de gazon naturel pour l'entretien des terrains de foot

[2023_027, 16/03/2023] :

Achat de gazon naturel pour l'entretien des terrains de foot – Service Technique – 17 395,38 € TTC

Extension du pôle enfance de Landemont - Avenant n°3 au lot n°8

[2023_028, 21/03/2023] :

Extension du pôle enfance de Landemont.

Avenant n°3 au lot n°8 « Cloisons sèches-Plafonds-Isolation » titulaire SATI SAS (49),

Création d'une niche pour ajout de radiateur d'un montant de 339,34 € TTC.

Construction pôle enfance La Varenne - Avenant n°1 au lot n°15

[2023_029, 21/03/2023] :

Avenant n°1 au lot n°15 « CVPS » titulaire Scop Durand pour un total de -27 732,62 € TTC.

Avenant N°6 - SCM La Pleïade - Maison de Santé - LIRÉ

[2023_030, 21/03/2023] :

Avenant N°4 au bail civil de la maison de santé de LIRÉ signé avec la SCM La Pleïade : départ d'une collaboratrice au 20 Juillet 2021.

Reprise d'emplacements sans titre de concession (terrain commun) au cimetière de Saint-christophe-la-couperie

[2023_031, 21/03/2023] :

Reprise de concessions au cimetière de Saint-Christophe-la-Couperie pour un montant de 11 697,6€ TTC

Construction d'un pôle enfance à la Varenne - Avenant n°2 au lot n°13

[2023_032, 21/03/2023] :

Avenant n°2 au lot n°13 « Peinture » titulaire l'entreprise Frémondière Décoration pour un total de 1 047,86 € TTC.

Accord-cadre de travaux VRD : marché subséquent n°10

[2023_033, 28/03/2023] :

Suite à la signature de l'accord-cadre pour les travaux de VRD en 2020, le marché subséquent n°10 est attribué à :

- Lot 02 (travaux de réparation et d'entretien des voiries par emploi partiel du point à temps automatique) : LANDAIS sas (44 – Mésanger) pour un montant de 79.340,72 € HT
- Lot 03 (travaux d'application d'enduits superficiels et de signalisation) : EUROVIA (49 – Cholet) pour un montant de 180.989,96 € HT.

LOCATION D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION LA VARENNAISE - LA VARENNE

[2023_034, 29/03/2023] :

Mise à disposition de locaux situés au 9009 rue d'Anjou à La Varenne, à l'association La Varennaise à compter du 1^{er} avril 2023 moyennant un loyer annuel révisable de 1 438,68€.

Achat mobilier pour l'extension du pôle enfance de Landemont

[2023_035, 08/04/2023] :

Achat de mobilier pour l'aménagement de l'extension du pôle enfance de Landemont – Entreprise WESCO – 15 999,80€TTC.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE)

[2023_036, 12/04/2023] :

Dans le cadre de l'élaboration d'un schéma directeur immobilier et énergétique (SDIE), un contrat est passé avec le cabinet BatiMgie (49 – Angers) pour un conseil d'orientation énergétique, moyennant une rémunération de 39 520,00 € HT.

Réfection des trottoirs rue de Blangy et rue de Chamousset à Saint Laurent des Autels suite à la suppression des arbres

[2023_037, 16/04/2023] :

Réfection des trottoirs de la rue de Blangy et rue de Chamousset à Saint Laurent des Autels suite à l'arrachage d'arbres, pour un montant de 23 055,91 € TTC par la SARL PICARD John domiciliée au 6, rue des Noisetiers à LANDEMONT 49270 Orée d'Anjou

Extension du pôle enfance de Landemont (rectificatif Décision 2021_115)

[2023_038, 16/04/2023] :

Dans le cadre du marché d'extension du pôle enfance de Landemont, le lot n° 12 (peinture revêtements sol) est attribué à Frémondière (49 – Orée d'Anjou) pour un montant de 42 549,13 € HT (tranche optionnelle incluse).

Prêt relais sur subventions à recevoir

[2023_039, 17/04/2023] :

Souscription d'un prêt relais de 3M€ auprès de la Caisse d'Épargne :

- Taux fixe 4,35 %

- Durée : 3 ans

- Mode amortissement 3 ans

- Remboursement anticipé possible total ou partiel à chaque date d'échéance (trimestrialité) sans indemnité ni frais

MISE A DISPOSITION DE LOGEMENTS - RUE DE NIEDERHEIMBACH - CHAMPTOCEAUX

[2023_040, 19/04/2023] :

Mise à disposition de studios vacants sur le site de l'ancien EHPAD St-Louis, à destination de 3 employés saisonniers dans le cadre de conventions précaires de mise à disposition, pour des périodes allant du 30 avril au 4 septembre 2023.

Travaux de fourniture et pose d'une tyrolienne double à La Varenne

[2023_041, 20/04/2023] :

Travaux de fourniture et pose d'une tyrolienne double à La Varenne pour un montant de 20 065,38 € TTC.

LOCATION CABINET 2 - DR DAIRIEN ET DR LOREE - MAISON DE SANTE DE PROXIMITE DE CHAMPTOCEAUX

[2023_042, 20/04/2023] :

Mise à disposition du cabinet 2 situé dans les locaux de la maison de santé de Champtoceaux, aux docteurs DAIRIEN et LOREE, médecins généralistes, à compter du 1^{er} février 2023.

Pôle enfance de La Varenne : acquisition de mobilier

[2023_043A, 24/04/2023] :

Acquisition de mobilier pour le bâtiment du pôle enfance de La Varenne, auprès de deux fournisseurs, pour un montant total de 32.401,67 € HT, soit 39.001,99 € TTC.

Renouvellement de la convention carte achat public Caisse d'Epargne

[2023_044, 24/04/2023] :

Renouvellement du contrat des 3 cartes bancaires auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays-de-la-Loire aux conditions suivantes :

- Durée : 3 ans
- Montant plafond Global accordé à l'entité : 10 000 € annuel
- Périodicité du relevé d'opérations : mensuel
- Délai de paiement : 30 jours
- Nombre de cartes : 3 (1 carte pour l'administration générale et 2 cartes pour le service enfance-éducation)
- Cotisation part carte : 50 €uros/an
- Abonnement annuel service E-Cap (gestion Internet) : 150 €uros
- Commission par transaction : 0,70 %

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 mars 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 47 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 16 mars 2023 tel que présenté en annexe.

1 - Transfert d'activité de l'agence postale communale de Champtoceaux à un commerce existant sur la commune déléguée

Le Conseil Municipal décide :

- DE VALIDER le transfert d'activité de l'Agence Postale Communale de Champtoceaux à un commerce existant sur cette même commune déléguée.

2 - Désignation des délégués auprès du conseil d'administration de l'EHPAD « Les Chênes du Bellay »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DESIGNER les quatre élus suivants pour représenter la commune d'Orée-d'Anjou au conseil d'administration de l'EHPAD « Les Chênes du Bellay » :
 - André MARTIN
 - Marie-Claude VIVIEN
 - Céline PIGREE
 - Karine DUBILLOT

3 - Adhésion de la commune aux associations et organismes - mandature 2022/2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER l'adhésion de la commune aux entités présentées ci-dessus,
- DE DIRE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4 - Approbation des comptes de gestion 2022 : Commune, Energies Renouvelables, Lotissements et Liaison Fluviale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCLARER que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 pour les budgets principal de la commune, énergies renouvelables, lotissements et liaison fluviale, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

5 - Compte administratif 2022 - Budget principal de la commune (760)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 40 POUR, 7 CONTRE et 0 ABSTENTION(S), décide :

- DE DONNER ACTE de la présentation du compte administratif 2022 du budget principal de la commune,
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

6 - Compte Administratif 2022 - Budget Lotissements (791)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DONNER ACTE de la présentation du compte administratif 2022 du budget lotissements,
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

7 - Compte Administratif 2022 - Budget Énergies Renouvelables (755)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DONNER ACTE de la présentation du compte administratif 2022 du budget Énergies Renouvelables,
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,

- DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

8 - Compte administratif 2022 - Budget Liaison Fluviale (799)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DONNER ACTE de la présentation du compte administratif 2022 du budget Liaison Fluviale,
- DE CONSTATER les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes,
- DE RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser.

9 - Affectation du résultat de fonctionnement 2022 des budgets

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AFFECTER les résultats de fonctionnement de l'exercice 2022 des 4 budgets au vu des besoins d'investissement comme établi ci-dessus.

10 - Budget Supplémentaire 2023 - Budget Commune (760)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'année 2023 du budget principal tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

11 - Budget Supplémentaire 2023 - Budgets Lotissements (791)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'année 2023 du budget annexe Lotissements tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

12 - Budget Supplémentaire 2023 - Budget Energies Renouvelables (755)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire de l'année 2023 du budget annexe Énergies Renouvelables tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

13 - Budget Supplémentaire 2023 - Budget Liaison Fluviale (799)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le budget supplémentaire pour l'année 2023 du budget annexe Liaison Fluviale tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

14 - Bilan annuel et mise à jour des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement (AP/CP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE PRENDRE ACTE du bilan annuel d'exécution des autorisations de programme et crédits de paiement tel que présenté en ANNEXE,
- DE METTRE A JOUR les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement tels que présentés en ANNEXE,
- DE DIRE que ces programmes seront financés par les subventions d'équipement, l'emprunt et l'autofinancement.

15 - Avenant n°2 modifiant article 7 de la convention de partenariat 2022 avec le centre socioculturel Rives de Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 47 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION(S), décide :

- D'APPROUVER la modification de l'article 7 visant à réaffecter de nouveaux locaux au profit du centre socioculturel Rives de Loire telle que présentée en ANNEXE,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de la convention d'objectifs et de moyens du centre socioculturel Rives de Loire.

16 - Crédit d'un poste d'adjoint administratif - service proximité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la création de l'emploi non permanent d'adjoint administratif du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023,
- DE VALIDER la création de l'emploi permanent d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2024,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

17 - Crédit des emplois non permanents - été 2023 - service enfance éducation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE CRÉER les emplois non permanents indiqués ci-dessus,
- DE PRÉCISER que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année 2023, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

18 - Crédit emplois non permanents - service enfance éducation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la création des deux emplois non permanents précisés ci-dessus,
- DE S'ENGAGER à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

19 - Modification du tableau des emplois non permanents - Année scolaire 2023/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la création des emplois non permanents présentés ci-dessus,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Départ de M. François AUDOIN à 20h56.

20 - Autorisation du recours aux contrats d'apprentissage - rentrée scolaire 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la création des postes d'apprentis indiqués ci-dessus pour la rentrée scolaire de septembre 2023,

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer des conventions de formation avec les Centres de Formation accueillant les apprentis.

21 - Tarifs service enfance éducation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER les nouveaux tarifs périscolaire, mercredi et vacances à compter de septembre 2023 tels que présentés ci-dessus.

22 - Tarifs de restauration scolaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 39 POUR, 6 CONTRE et 2 ABSTENTION(S), décide :

- DE VALIDER les nouveaux tarifs de repas de la restauration scolaire ainsi que les pénalités tels que présentés ci-dessus, à compter du 4 septembre 2023.

23 - Acquisition d'une parcelle de terrain au Paradis - Champtoceaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER l'acquisition de la partie de la parcelle A1340, située dans le village du Paradis – de la commune déléguée de Champtoceaux – 49270 OREE-D'ANJOU, d'une surface estimé à 100m², au prix de VINGT-CINQ EUROS LE METRE CARRE (25,00€/m²) à Madame et Monsieur François Joly domiciliés au Paradis – Champtoceaux – 49270 OREE-D'ANJOU,
- D'ACCEPTER de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire liés à cette acquisition,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Aménagement du territoire, à l'Urbanisme et à l'Habitat, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24 - Aliénation après désaffection de chemins ruraux du secteur des Maréchaux - Liré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la désaffection de parties de chemins ruraux dans le secteur des Maréchaux pour une surface totale de 1ha21a36ca en vue d'une cession à la SCI de La Clarté – Le Rhodoir – 44410 HERBIGNAC,
- DE FIXER le prix de vente à 0,15€/m², en précisant que le montant de ce prix sera majoré du montant des frais d'organisation de l'enquête publique s'élevant à 3 685,83€ (indemnités de la commissaire enquêtrice et frais de publication des avis dans la presse),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Aménagement du territoire, urbanisme et habitat, à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et à représenter la commune pour la signature de l'acte authentique.

25 - Acquisition et régularisation de l'emprise de l'issue du village de la Bretonnière - Liré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER l'acquisition à l'euro symbolique de la portion de domaine non cadastré (anciennement parcelle E3056, propriété des consorts Terrien) d'une surface de 8m², selon la division réalisée par le cabinet ARRONDEL, géomètre-expert :

Identifiant des Parcelles mères			Contenance cadastrale	Adresse	Identifiant des Parcelles filles			Contenance cadastrale	Adresse	Attribution (effective après signature de l'acte notarié)
Code INSEE	Section	Numéro			Code INSEE	Section	Numéro			
Domaine non cadastré			69	177	E	3217	0ha00a08ca	la bretonniere (lire)	Commune d'OREE D'ANJOU	
			69	177	E	3218	0ha00a07ca	la bretonniere (lire)	Mme TERRIEN Marie	

- D'ACCEPTER l'acquisition à l'euro symbolique de la portion de 8m² attribuée à la commune en prenant en charge les frais de notaire,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à l'Aménagement du territoire, urbanisme et habitat, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour la signature des actes authentiques.

26 - Vente du lot N°5 - Le Verger - Saint Christophe la Couperie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER sur la commune déléguée de Saint-Christophe-la-Couperie à Orée d'Anjou, la vente du lot N°5 (parcelles B2110-2117-2122), d'une superficie de 610m² à Madame Marion Retureau et Monsieur Dany Querard demeurant 13, rue Maurice Ravel – La-Chapelle-Basse-Mer – 44450 Divatte-sur-Loire, au prix de cinquante-huit mille quatre-cent-cinquante-six euros toutes taxes comprises (58 456,00€ TTC), en précisant que les frais notariés et autres frais annexes seront à la charge de l'acquéreur,
- D'AUTORISER le Maire ou l'adjoint au maire délégué à l'Aménagement du Territoire, à l'Urbanisme et à l'Habitat, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

27 - Cession de la parcelle AK0137 - rue Joachim du Bellay - Saint Laurent des Autels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER la cession de la parcelle AK0137 d'une surface de 137 m², sise 7032 rue Joachim du Bellay à Saint-Laurent-des-Autels, au tarif de VINGT CINQ EUROS LE MÈTRE CARRE (25,00€/m²) à Madame et Monsieur Daniel Hacquet en précisant que les frais de bornage et de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué à l'aménagement du territoire, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour la rédaction de l'acte authentique de cession.

28 - Cession après désaffection et déclassement à la Bodelière - Saint Sauveur de Landemont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER, après constat de la désaffection de l'emprise estimée à 22m² en nature de délaissé de voirie et du déclassement du domaine public, la cession de cette partie de domaine public au prix de QUINZE EUROS LE M² (15,00€/m²) à Madame Lucie Binet et Monsieur Anthony Brangeon, domiciliés Sainte-Marie-des-Bauches – Saint-Sauveur-de-Landemont – 49270 OREE-D'ANJOU), en précisant que les frais de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint au maire délégué à l'Aménagement du territoire, à l'Urbanisme et à l'Habitat, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter un office notarial pour l'acte authentique de cession.

29 - Tarifs séjours campings communaux - modification

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 45 POUR, 2 CONTRE et 0 ABSTENTION(S), décide :

- DE VALIDER la tarification proposée en annexe pour la vente de prestation de séjours dans les campings municipaux d'Orée-d'Anjou,
- D'AUTORISER Monsieur Le Maire, ou le Maire délégué de Drain, en charge du Tourisme et de l'Attractivité du Territoire, de procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- DE DIRE que la présente délibération annule et remplace la délibération n°DCM20221220_15 en date du 20 décembre 2022 portant tarification des séjours des campings municipaux pour l'année 2023.

30 - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire au titre du dispositif de soutien "Sites et Espèces" pour la mise en œuvre du programme d'actions 2023 - 2024 de l'ENS des Godiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ACCEPTER de solliciter le Département de Maine-et-Loire pour le versement d'une subvention liée à la mise en œuvre d'actions dans le cadre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible des Godiers, pour les années 2023 et 2024,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire d'Orée-d'Anjou ou l'Adjoint délégué à l'environnement, mobilités, espaces verts et naturels, label Cit'ergie, à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

31 - Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire au titre du dispositif de soutien "Aide à la création d'infrastructures cyclables" pour la création d'un schéma directeur des mobilités actives

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER l'opération d'élaboration d'un schéma directeur communal des modes actifs, et d'une étude de faisabilité pour 3 itinéraires cyclables envisagés à court terme,
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel, pour un montant total estimé à 32 087,50 € HT, avec une participation de la commune à hauteur de 62,60 %, et la sollicitation du Département de Maine-et-Loire pour une subvention au titre du dispositif de soutien aux projets d'infrastructures cyclables des collectivités locales,
- D'ENGAGER en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué à l'environnement, mobilités, espaces verts et naturels, label Cit'ergie, à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

32 - Vente de bois - Drain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER la vente du lot de 346,339 m³ de bois de peuplier à l'entreprise Guilbault-Cesbron (44430 La Boissière-du-Doré) pour un prix total de 14.546,24 € (42€/m³),
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

33 - Versement d'une participation au Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire, pour l'effacement des réseaux aériens de distribution d'électricité basse tension, de télécommunication et d'éclairage public rue du Calvaire à Saint-Christophe-la-Couperie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE VALIDER le versement au SIEML par la commune d'Orée-d'Anjou d'une participation de 57 668,35 € nets de taxe pour les travaux relatifs aux réseaux de distribution d'électricité basse tension et aux réseaux d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens rue du Calvaire à Saint-Christophe-la-Couperie,
- D'ACCEPTER l'établissement d'une convention tripartite entre le SIEML, Orange et la commune d'Orée-d'Anjou pour l'effacement du réseau de télécommunication rue du Calvaire à Saint-Christophe-la-Couperie, pour un montant pris en charge par la commune de 12 855,25 € TTC,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cette convention tripartite ainsi que tous documents s'y afférent.

34 - SIEML - DEV320-22-56 - Saint Sauveur de Landemont - Rue du calvaire - Fourniture et pose d'une crossette sur un mat existant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCIDER de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération DEV320-22-56 – Installation d'une crossette d'un déport de 10 cms sur un mât existant pour éviter d'effleurer la façade attenante située 31, rue du Calvaire à Saint Sauveur de Landemont/ Orée d'Anjou, - et suivant les modalités décrites ci-dessous :
 - Montant de la dépense : 584,43 € net de taxe
 - Taux du fonds de concours : 75%
 - Fonds de concours à verser au SIEML : 438,32 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML,

- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

35 - SIEML - DEV296-23-456 - SAINT LAURENT DES AUTELS- Réparation du réseau éclairage public suite au vol de câblage - Lotissement des Acacias et rue de Vendée

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCIDER de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération DEV296-23-456 – Réparation du réseau éclairage public suite au vol de câblage électrique - Lotissement des Acacias et rue de Vendée à Saint-Laurent-des-Autels et suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Montant de la dépense : 14 594,06 € Net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Fonds de concours à verser au SIEML : 10 945,55 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

36 - SIEML - DEV177-23-115 - LIRÉ- Réparation du réseau éclairage public suite au vol de câblage - Rue des Sports à Liré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- DE DÉCIDER de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération DEV177-23-115 – Réparation du réseau éclairage public suite au vol de câblage électrique – rue des Sports à Liré et suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Montant de la dépense : 7 611,07 € Net de taxe

- Taux du fonds de concours : 75%
- Fonds de concours à verser au SIEML : 5 708,30 €

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML,

- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

37 - Adoption d'une convention entre le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire et la commune d'Orée-d'Anjou pour les travaux d'amélioration du système de régulation du chauffage et de la climatisation des locaux des Services Municipaux à Drain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune d'Orée-d'Anjou et le Syndicat Intercommunal d' Énergies de Maine-et-Loire pour la réalisation des travaux d'amélioration de la régulation du chauffage et de la climatisation du bâtiment des Services Municipaux à Drain, ainsi que toutes pièces y afférents.

Fin de la réunion à 21h21.

Affiché le 12 mai 2023.

*Le Maire,
André MARTIN*

